

On ne fait pas brûler inutilement quelque vieille allumette souffrée. Voilà où il vous faudra en venir, car rappelez vous bien que la bâtisse de votre collège n'est rien en comparaison de ce qu'il vous faudra boursiller pour le soutenir."

M. Painchaud ne fut pas longtemps sans comprendre l'à propos des observations et des conseils de M. Demers. Le Collège en effet venait à peine d'être ouvert à l'éducation, que M. Painchaud se vit en face d'une de ces crises monétaires auxquelles sont exposés les fondateurs des maisons d'éducation et de charité. Il en était à chercher des moyens de sortir de cette position embarrassante, lorsque M. Potvin arriva à Sainte Anne. M. Painchaud lui exposa sa pénible situation et M. Potvin, ne consultant que son bon cœur et son esprit de charité, lui donna sans hésiter et sans regret cinq cents piastres qu'il avait économisées et dont il avait absolument besoin pour acheter cheval, voitures, ménage et tout ce qui lui était nécessaire pour s'installer comme curé à Sainte Croix.

Ainsi dépouillé de cet argent qu'il venait de placer, à gros intérêt " dans le ciel où ni la rouille ni les vers ne les consomment point et où il n'y a point de voleurs qui les détournent et les dérobent," mais riche des mérites qu'il avait acquis dans sa pénible mission et qu'il venait d'acquérir par ce don généreux, il se rendit comme il put à son nouveau poste (on ne voyageait pas alors à la vapeur) où il fut obligé d'emprunter de l'argent pour se procurer ce qui lui était le plus indispensable.

C'est par cet acte de charité et de reconnaissance pour son ancien curé et bienfaiteur que M. Potvin préleva au ministère fructueux qu'il allait exercer dans la paroisse de Sainte Croix, où il est mort le 15 novembre 1852, après avoir fondé un couvent, et où sa mémoire est conservée en grande vénération.

L'ABBÉ CHS. TRUELLE.

LE SERMENT

1o Le serment est l'invocation du nom de Dieu en témoignage d'une chose, ou, en d'autres termes, c'est prendre Dieu à témoin de sa sincérité et de sa fidélité.

2o Le serment est *assertoire*, lorsque sans rien promettre, on prend Dieu à témoin pour affirmer ou nier un fait.

Il est *promissoire*, lorsqu'il est fait pour confirmer une promesse ou corroborer un contrat ou un pacte.

3o L'un et l'autre se subdivisent :